

Municipalité
de la Commune de Lucens
Case postale 95
1522 Lucens

Bioley-Orjulaz, le 25 janvier 2023

Engagement de Orlati Real Estate SA envers la Municipalité de Lucens concernant la réalisation des futures constructions sur la parcelle n° 175

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément à votre demande et à nos échanges, nous vous confirmons les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation « Centre Gare », Orlati Real Estate SA a développé un avant-projet de construction illustrant la mise en œuvre du Plan d'affectation.

Cet avant-projet a été présenté à la Municipalité et au Conseil communal.

- Dès l'approbation du Plan d'affectation tel que prévu, Orlati Real Estate SA s'engage à développer son projet de construction sur la base et dans l'esprit de l'avant-projet présenté.

Les développements et adaptations découlant des études du projet lui-même sont évidemment réservés.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Orlati Real Estate SA. :

M. Avni Orlati
Administrateur délégué

M. Sébastien Ohl
Directeur